

Inspection générale d'allemand

Recommandations pédagogiques pour les regroupements d'élèves de niveaux de classe et de profils différents.

La question des regroupements d'élèves germanistes de niveaux de classe ou de profils linguistiques (LV1, LV2, LV3) différents se pose de plus en plus fréquemment.

Les observations effectuées par les corps d'inspection d'allemand dans les établissements et les réflexions conduites à ce sujet dans les académies permettent de formuler un certain nombre de recommandations pédagogiques.

D'une façon générale, la consultation du ou des professeurs concernés ainsi que de l'IA-IPR ou, dans le cas des lycées professionnels, de l'IEN-EG devra précéder toute décision dans ce domaine.

Les regroupements d'élèves de niveaux, de séries, de profils linguistiques différents au collège et au lycée peuvent répondre à des objectifs différents :

- adapter les progressions suivies aux besoins spécifiques des élèves,
- maintenir l'enseignement de la langue dans des contextes peu favorables,
- permettre la continuité des apprentissages linguistiques entrepris par les élèves, même en cas d'effectifs très faibles,
- installer éventuellement l'enseignement de la langue, là où il n'était pas encore assuré.

Dans tous les cas de figure, les dispositions prises dans les établissements doivent nécessairement **respecter plusieurs principes fondamentaux** :

- primauté de l'intérêt pédagogique des élèves ;
- recherche de la diversification des langues enseignées dans l'établissement, en cohérence avec la carte des langues mise en œuvre localement ;
- utilisation optimale des ressources humaines disponibles ;
- encouragement à l'innovation pédagogique.

Quelques recommandations fortes peuvent être rappelées :

- Des élèves débutant l'étude de la langue (comme LV2 au collège ou LV3 au lycée) ne peuvent en aucun cas être regroupés, pendant la première année, avec des élèves ayant débuté cette étude auparavant.
- Le minimum des horaires réglementaires doit être respecté pour tous les élèves, ceux-ci pouvant éventuellement bénéficier de l'horaire supérieur prévu dans la grille horaire concernant les élèves avec lesquels ils sont mêlés pour les cours d'allemand.
- Le travail pédagogique correspondant à des regroupements d'élèves suppose dans la plupart des cas une individualisation plus grande des démarches, et donc des locaux et des équipements adaptés ainsi que des effectifs compatibles avec une individualisation de l'approche.
- Les enseignants concernés par des regroupements doivent nécessairement être associés aux choix effectués.
- Tout regroupement rend encore plus indispensable une pratique d'évaluation des niveaux de savoir-faire des élèves dans les différentes compétences, si possible en relation avec les descripteurs de compétence du Cadre européen commun de référence pour les langues et du Portfolio européen des langues.

- La notation des élèves est un processus différent de l'évaluation de leur niveau de compétence dans les activités de communication. Les notes obtenues rendent compte des acquis par rapport aux exigences fixées dans les programmes, différentes selon les niveaux de classe. Dans le cas d'un regroupement d'élèves de niveaux de classe différents, la notation doit donc être distinguée du travail commun de diagnostic et d'autoévaluation du niveau de compétence dans les différentes capacités de réception ou de production (par exemple, la même réussite dans une activité commune donnera lieu à une même évaluation dans le Portfolio européen des langues mais pourra se traduire par une note différente pour des élèves de 5^{ème} et de 4^{ème}).
- Les matériaux pédagogiques utilisés doivent permettre la progression linguistique correspondant au groupe d'élèves et le respect des contenus culturels éventuellement prévus dans les programmes des différentes classes.

Recommandations spécifiques selon les niveaux d'enseignement :

Dans les classes de STS, des regroupements d'étudiants sont tout à fait envisageables, à condition de respecter les regroupements de spécialités prévus pour les sujets de langue à l'examen. Dans le cas de regroupements plus larges, la taille du groupe doit rendre aisée l'individualisation du travail qui serait alors indispensable.

Au lycée, à la condition de pouvoir mettre en place des groupes de compétences parallèles, le regroupement des élèves de LV1 et de LV2 du même niveau est recommandé dès la classe de seconde (cf. circulaires de rentrée 2001, 2002, 2003 et 2004). Ainsi, une prise en compte réelle des besoins et des objectifs spécifiques est rendue plus aisée, source de réussite et de motivation des élèves.

La distinction entre séries de l'enseignement général ne peut plus être opposée à de tels regroupements dans la mesure où les évolutions de la discipline langues vivantes tend à rendre son enseignement indépendant des séries, ce qui est entre autres attesté par les épreuves du baccalauréat (supports communs pour toutes les séries, appareils d'évaluation en grande partie commune, ...). La différence dans les coefficients et dans le nombre de tâches exigées correspond à des attentes plus fortes pour certaines séries et à un équilibre différent entre les disciplines pour le calcul de la moyenne à l'examen et non pas à une différence de nature dans les savoir-faire et donc dans les apprentissages.

Le cas des séries technologiques est plus délicat du fait de la différence souvent constatée dans la maîtrise de la langue par les élèves. Un regroupement entre des élèves de séries générales et technologiques ne pourra être envisagé qu'après vérification de la compatibilité entre les besoins des élèves concernés.

Au collège, plusieurs situations se présentent selon la taille de l'établissement, l'effectif des groupes concernés et le nombre de professeurs d'allemand.

Dans le meilleur des cas, pour des raisons pédagogiques de meilleure prise en compte des acquis, le regroupement des élèves de 4^{ème}, 3^{ème} LV1 et de 3^{ème} LV2 est possible **à la condition de pouvoir constituer au moins deux groupes de compétences parallèles** (sur le modèle de ce qui est recommandé au lycée).

En cas d'effectifs plus réduits et de ressources humaines limitées, sont envisageables les regroupements de deux niveaux (4^{ème} LV1 et 3^{ème} LV2 ou bien 4^{ème} LV1 et 3^{ème} LV1).

Dans les autres cas, les regroupements ne peuvent pas être pleinement profitables à la progression des élèves. Ils ne peuvent être envisagés que de façon temporaire pour relancer un enseignement de l'allemand dans un établissement ou pour permettre une continuité de l'apprentissage par quelques élèves dans une perspective de fermeture de l'option.

Dans tous les cas de figure, les regroupements d'élèves de 6ème LV1 et de 5ème LV1 ou bien de 4ème LV1 et LV2 sont à exclure.

Le 16 février 2005